

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Yves Coppieters, Ministre de l'Environnement, concernant
Les boues d'épuration dans les terres agricoles**

Faisant suite à l'émission *Investigation* d'octobre 2024 concernant les boues d'épuration dans les champs agricoles et aux débats qui ont suivi, je souhaite revenir sur ce sujet avec vous.

A l'époque, vous aviez indiqué que deux campagnes seraient entamées en 2025, à savoir une campagne sur les teneurs en PFAS dans les sols naturels et agricoles ainsi qu'une autre campagne sur les teneurs en PFAS dans les autres matières fertilisantes tels que les composts digestats et boues d'épuration industrielles bénéficiant d'une autorisation d'épandage.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur les mesures annoncées et le suivi accordé à celles-ci? Les deux campagnes prévues ont-elles été lancées? Quels sont les résultats de celles-ci? Des mesures concrètes ont-elles été prises?

Il était également prévu que la SPGE et le SPW ARNE lancent, conjointement, une campagne d'information spécifique à l'attention des agriculteurs, de même qu'une communication ciblée à l'attention des agriculteurs ayant valorisé des boues d'épuration.

Concernant la campagne d'information ainsi que la communication ciblée, celles-ci ont-elles eu lieu et, dans l'affirmative, sous quel(s) forme(s)? Quels retours de terrain la SPGE et/ou la SPW ARNE ont-ils reçus?

Réponse du Ministre Coppieters:

Le marché public sur le bruit de fond en PFAS dans les sols wallons a été attribué au bureau d'études SOLEX et Ephesia Consult. La réunion de lancement s'est tenue le 12 février. Il n'y a donc, pour l'heure, aucun résultat, car les campagnes d'échantillonnage n'ont pas encore débuté.

Une étude, menée par l'ISSEP, concernant l'investigation de PFAS dans les autres matières fertilisantes telles que les composts, digestats et boues d'épuration industrielles bénéficiant d'une autorisation d'épandage a bien débuté en janvier 2025 pour une durée de 24 mois. Les résultats de la première phase du projet ont été présentés au comité d'accompagnement en février et me seront transmis dans les jours à venir. La deuxième phase du programme de suivi a d'ailleurs débuté. Je tiens à rappeler que cette étude ne concerne pas les boues issues des stations d'épuration des eaux urbaines pour lesquelles un programme de mesure spécifique avait été effectué par la SPGE, mais les autres types de déchets valorisés en épandage sur les sols, excepté les effluents d'élevage.

En termes de communication et d'information, le SPW ARNE a contacté en décembre 2024, par courrier, les quelque 500 agriculteurs concernés annuellement par un épandage de boues au cours des années 2022, 2023 et 2024. Le courrier les informait sur les mesures prises, mais également sur le programme de mesure de la teneur en PFAS dans des sols et les inviter à collaborer à cette étude tout en garantissant la confidentialité des résultats d'analyse.

Plusieurs autres actions ont été organisées depuis 2025 par la SPGE et le SPW ARNE: rédaction d'une FAQ, échanges avec les syndicats agricoles, mission d'information individuelle pour chaque agriculteur concerné confiée à Protect'Eau.

Une prochaine séance d'information à destination des syndicats agricoles sera d'ailleurs organisée par la SPGE, avec le CRA-W, dans quelques semaines au sujet des boues de stations d'épuration et leurs teneurs en PFAS.